

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 31 Mars 2022

DATE DE CONVOCATION : 25 Mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 11 - Présents : 8
- Votants : 8 - Absents : 3

L'an deux mil vingt deux, le trente et un mars à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le vingt cinq mars deux mil vingt deux et un conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Lydie CAUMES, Laura MORLET, Sophie GUITTON, Angélique MEUNIER.

Absents excusés : Philippe FROGNEUX, Michael DHAUSSY, Guy REGNIER

Pouvoirs : Mr Guy REGNIER donne pouvoir à Mr Jean-Luc DECHAMP

Secrétaire de séance : Laura MORLET.

Objet de la délibération : Vote du Compte Administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de GAUTIER Bruno,

DÉLIBÉRANT sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par GAUTIER Bruno après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		22 419.46		439 817.95		462 237.41
Opérations exercice	164 976.55	95 787.58	315 825.01	388 427.39	480 801.56	484 214.97
Total	164 976.55	118 207.04	315 825.01	828 245.34	480 801.56	946 452.38
Résultat de clôture	46 769.51			512 420.33		465 650.82
Restes à réaliser						
Total cumulé	46 769.51			512 420.33		465 650.82
Résultat définitif	46 769.51			512 420.33		465 650.82

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par 8 voix POUR.

Fait et délibéré à OCQUERRE, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Ocquerre, le 4 Avril 2022

Le Maire,
Bruno GAUTIER

